FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 13 Mai 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Allemagne accepte...

::: Les Alliés sont en possession ::: de la réponse à leur Ultimatum

Londres, 11 mai. — **L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES A REMIS, CE MATIN, A 11 HEURES, A M. LLOYD GEORGE, LA REPONSE DU GOUVERNEMENT ALLEMAND A L'ULTIMATUM DES ALLIES, QUE L'ALLEMAGNE ACCEPTE SANS CONDITIONS.**

Sans conditions ni réserves

Voici le texte de la note remise ce matin, par l'ambassadeur allemand, à M. Lloyd George :

« En vertu de la décision du Reichstag, je suis chargé de déclarer ce qui suit, au nom du nouveau gouvernement, relativement à la décision des puissances alliées du 5 mai 1921.

» Le gouvernement allemand est décidé :

» 1° A remplir sans conditions ni réserves ses obligations telles qu'elles sont fixées par la Commission des Réparations ;

» 2° A accepter et à réaliser sans conditions ni réserves, les mesures de garantie prescrites par la Commission des réparations au point de vue de ces obligations ;

» 3° A exécuter, sans réserves ni retard, les mesures en vue du désarmement sur terre, sur mer et dans les airs, qui ont été notifiées par la note des puissances alliées du 21 janvier 1921. Les mesures dont l'exécution est en retard devront être exécutées immédiatement ; les autres, dans les délais prescrits ;

» 4° A procéder, sans réserves ni retard, au jugement des coupables de guerre et à l'exécution des stipulations du traité mentionnées dans la première partie de la note des gouvernements alliés du 5 mai 1921.

» Je vous prie de porter sans retard cette déclaration à la connaissance des puissances alliées.

» Signé : WIRTH ».

La même note a été envoyée à Paris, Rome, Bruxelles et Tokio.

Les échéances financières

Paris, 11 mai. — Au moment où le Reichstag s'est décidé pour l'acceptation de l'ultimatum des Alliés, il est opportun de rappeler quelles conséquences découleront de ce geste.

L'Allemagne aura à faire face à deux sortes d'échéances : échéances financières et échéances de désarmement.

Avant le 31 mai, l'Allemagne devra accepter la création d'un « Comité de garanties » chargé de contrôler le paiement de sa dette.

Avant la même date, elle devra avoir payé un milliard de marks-or, en or, en devises etrangères ou en titres, à trois mois.

A la date du 1er juillet, elle devra avoir émis des obligations pour un montant de 32 milliards de marks-or (série A).

A la fin du 1er novembre, elle devra avoir créé et émis des obligations pour une nouvelle somme de 38 milliards de marks-or (série B).

Enfin, il est probable qu'avant la fin de l'année, elle devra émettre une partie des obligations de la troisième tranche (série C), soit, selon certains, 25 ou 30 milliards de marks-or sur le total de 82, représentant cette troisième série.

Rappelons d'ailleurs que ces obligations ne pourront pas être placées d'un seul coup sur le marché international et que, par suite, les sommes d'argent liquide qui entreront dans le coffre des Alliés sera un début relativement faible. Néanmoins, d'importants arrangements financiers deviendront possibles, qui amélioreront immédiatement la situation du budget français.

Les échéances du désarmement

L'ultimatum de Londres s'étant borné, sur ce point, à reprendre les décisions de Paris, il y a lieu de distinguer entre les échéances passées ou imminentes et celles qui se présenteront plus tard.

Pour les premières, des délais nouveaux, mais très courts, seront sans doute fixés par le général Nollet.

D'autre part, le matériel d'aviation devait être livré avant le 15 mai. Il est possible que cette date soit légèrement reculée.

Au contraire, il n'y a aucune raison pour consentir de nouveaux délais, si courts soient-ils, en ce qui concerne les échéances plus éloignées et que voici :

A la date du 30 juin, le reste des armes existantes et des munitions possédées par les organisations d'autoprotection devra avoir été livré.

A la même date, la dissolution de toutes ces organisations d'autoprotection, sans en excepter l'Orgesch bavaroise, devra être achevée.

Enfin, le 31 juillet, devra être terminée la démolition de tous les bâtiments de guerre en construction et non autorisés.

Si l'on met à part la question des derniers armements navals, **on voit que l'Allemagne devra avoir totalement désarmé le 1er juillet prochain, date où la classe 1919 pourra être renvoyée dans ses foyers.**

Pour l'exécution des mesures

Le président du Conseil, les ministres des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics, des Régions libérées, le maréchal Foch, le général Weigand, se sont réunis mercredi matin, à 9 heures 30, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

L'objet de la conférence était l'examen des mesures nécessaires pour l'application de la déclaration interalliée du 5 mai, qui prescrit l'exécution, en cas d'acceptation de l'ultimatum, par le gouvernement allemand, des mesures de désarmement militaire, naval et aérien, notifiées au gouvernement allemand par les puissances alliées dans leur lettre du 29 janvier 1921.

L'application des mesures financières a été également examinée.

La sanction de la Ruhr serait appliquée en cas de manquement

On déclare de source autorisée, qu'à la fin de la séance tenue par le Conseil suprême, le 4 mai dernier, quand le texte de l'ultimatum à adresser à l'Allemagne, le projet de réparations et de garanties furent définitivement sanctionnés, M. Lloyd George, déclara, en réponse à une question de M. Briand :

« En cas de manquement allemand, survenant dans l'avenir au cours de l'accomplissement du programme de réparations, etc., imposé au gouvernement de Berlin, la sanction de la Ruhr serait appliquée sur rapport de la Commission des réparations ou de la Commission interalliée de contrôle militaire constatant le manquement ».

Les paroles de M. Lloyd George ont été inscrites au procès-verbal de la séance.

Et le franc monte toujours !

La Bourse a encore été influencée par la nouvelle baisse de la livre sterling et du dollar. Le livre anglaise représentait 48 fr. 67 1/2 de notre monnaie. Hier, elle est tombée à 47 fr. 50. Nous sommes loin du cours de 67 fr. 45 qu'on vit en 1920. Le dollar américain a suivi un mouvement parallèle et, de 12 fr. 23 1/2, il a glissé à 11 fr. 80, alors que le plus haut coté en 1920 fut de 17 fr. 40. Le progrès est véritablement énorme et marque bien l'appréciation de notre crédit à l'étranger. L'Amérique — et ceci est très significatif — donne le ton au marché des changes, car c'est elle qui, par ses achats, provoque la hausse régulière de notre « franc ».

Mouvements politiques en Prusse et en Bavière

Le « Tagblatt » apprend que les socialistes majoritaires ont déjà conféré avec M. Wirth au sujet du remaniement du gouvernement prussien, qui se reconstituera sur les mêmes bases de coalition que le gouvernement d'empire. M. Severing reviendrait de nouveau ministre de l'Intérieur. De même que reviendrait au pouvoir les deux socialistes majoritaires, MM. Braun et Haenisch.

De Munich, on donne comme à peu près certaine la démission de von Kahr. Le chef du gouvernement bavarois ne peut, en effet, se soumettre aux conditions de l'ultimatum auquel il s'est montré hostile d'une façon irréductible.

La question financière domine tout le problème des réparations

Paris, 11 mai. — Continuant la série des conférences organisées par M. Daniélou à la Maison de la Presse, M. Loucheur, ministre des Régions libérées, a entretenu cet après-midi les correspondants étrangers de la question des réparations.

M. Loucheur montra quels efforts considérables avaient déjà été faits par la France, pour la reconstitution de la zone dévastée. 500.000 demeures sont inhabitables. Cependant, plus d'un million d'habitants y sont revenus. Le docteur Simons a offert de construire 25.000 maisons, nous acceptons cette offre immédiatement, dit le ministre, mais la question financière domine tout le problème.

Le budget des réparations atteindra pour la France 11 milliards pendant huit ans. Or, la France a déjà avancé 27 milliards pour le compte de l'Allemagne, elle ne peut faire davantage. On a bien parlé d'offres américaines ou neutres, mais, déclare M. Loucheur, ces offres n'ont jamais été formulées d'une façon précise, ou elles l'ont été à des conditions inacceptables.

Pour réaliser rapidement l'œuvre des réparations, le ministre insiste sur ce point : il faut de l'argent, qu'on ne dise pas que la France est sur ce chapitre trop exigeante, car même si l'Allemagne paie la totalité de ce qui lui est réclamé, la France devra encore se procurer elle-même, rien que pour les réparations, 25 à 30 milliards.

La classe 19 restera sous les drapeaux jusqu'à fin juin

Paris, 11 mai. — La classe 1919 restera sous les drapeaux. Si le gouvernement peut rendre à leurs foyers une partie des soldats, il ne manquera pas de le faire, et sans doute, un très prochain Conseil des ministres s'occupera de la situation des mobilisés pères de famille ou mariés ou indispensables dans les usines ou pour l'agriculture.

Fin juin ou début de juillet, la classe nouvelle viendra prendre la place de la classe que nous avons remobilisée et qui a pu, grâce à sa présence sous les drapeaux, aider l'Allemagne à se décider à l'acceptation **pure et simple sans aucune condition.**

Nous n'occuperons pas la Ruhr demain 12 mai. Mais nous maintenons notre menace et nous restons sur le territoire de Dusseldorf-Ruhrort-Duisbourg, jusqu'à nouvel ordre.

Un papier international

A Londres, dit M. Loucheur, la Commission des réparations s'est préoccupée de faire des titres mobilisables, qui constitueront un papier international capable de faciliter les échanges. Ce sera un chèque négociable, portant intérêt, dont la Commission des garanties, garantira la sécurité d'une façon matérielle et morale. La Commission décidera incessamment si les titres de la dette allemande seront légers ou lourds, de 500 marks ou 10.000 marks. Il semble, dit le ministre, qu'on émettra des titres légers pour faire l'appoint dans les paiements avec cette nouvelle monnaie internationale.

Le désarmement doit être complet

Abordant la question du désarmement, M. Loucheur dit que le désarmement de l'Allemagne doit être complet et absolu, il le sera, nous resterons l'arme au pied pour exiger qu'il le soit. Nous avons accepté à Londres un dernier avertissement de dix jours, nous avons voulu, en effet, donner au monde une preuve nouvelle que nous ne cherchons nullement à faire flotter nos étendards ou entendre sonner nos clairons outre-Rhin, nous voulons seulement que l'Allemagne désarme et nous paie.

A propos de la main-d'œuvre

En terminant, M. Loucheur a examiné la question de la fourniture de main-d'œuvre par les Allemands. M. Loucheur a montré que cette solution se heurte à des considérations d'ordre sentimental dans les centres où la population française est revenue nombreuse, et où on verrait difficilement ceux qui ont détruit venir librement se promener chez leurs victimes. Par contre, dans les régions désertiques, la fourniture allemande est possible, à condition de trouver une formule convenable qui respecterait d'ailleurs les droits des ouvriers allemands. Cependant, M. Loucheur déclare à cet égard qu'on ne saurait accepter la convention établie à Genève entre la C. G. T. française et les syndicats allemands.

Un représentant anglais à la commission des réparations a démissionné

Londres, 11 mai. — « L'Evening News » déclare avoir obtenu confirmation de la démission de sir John Bradsbury, comme représentant britannique à la Commission des réparations.

Sir John Bradsbury, ajoute le journal, a été prié de revenir sur sa décision et le premier ministre anglais a refusé, jusqu'à présent, d'accepter cette démission.

On donne comme motif au désir qu'émet sir John Bradsbury de quitter Paris, des raisons d'ordre privé, mais on croit également qu'il n'est pas d'accord avec les dernières décisions de la Commission. Sa décision sera probablement connue demain.

Entre temps, aucun successeur n'a été désigné, même à titre provisoire. Les bruits qui courraient sur la nomination de sir Worthington Evans, ministre de la Guerre, peuvent être démentis avec certitude.

La Prusse réclame la Haute-Silésie

Mais les Alliés l'ont partagée

La Chambre prusienne a adopté, à la suite d'un long débat, une motion exprimant l'espoir que les Alliés rempliraient leurs obligations et mettraient fin à une situation intenable en attribuant prochainement la Haute-Silésie à l'Allemagne.

Selon des informations de source officieuse, la Commission interalliée aurait fixé la ligne de démarcation en Haute-Silésie à peu de chose près selon le tracé proposé par M. Korfanty.

Une invitation des Alliés au Gouvernement Polonais

Varsovie, 11 mai. — La démarche collective décidée par la conférence des ambassadeurs, a été effectuée par M. de Panafieu, ministre de France, et les chargés d'affaires britannique et italien.

Les représentants des trois puissances alliées ont invité le gouvernement polonais à se désolidariser des éléments insurrectionnels.

Il y a 60.000 insurgés polonais

Londres, 11 mai. — Selon des renseignements de source anglaise, les insurgés polonais seraient au nombre de 60.000, mais la plupart ne seraient pourvus ni d'armes, ni d'équipements. Ils seraient maîtres surtout des régions de Pless et de Bybnyck où d'ailleurs, la Commission interalliée protège les Allemands contre toute agression. Par contre, une force allemande, comptant déjà plusieurs milliers d'hommes, serait en formation près de Rosemberg.

Les Traitements dans l'Enseignement

Paris, 11 mai. — Au cours de sa dernière réunion, le Comité d'entente universitaire a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité d'entente universitaire a pris acte du vote du Parlement, accordant aux membres de l'Enseignement des suppléments de traitement non soumis à retenues. Il remarque que, seule, la Chambre, du moins dans ses premières décisions, a eu en adoptant une partie du texte Avril, le souci de prendre en considération les désirs de réforme du personnel, exprimés dans le projet de péréquation du C. E. U. Il constate que la loi nouvelle n'aboutit qu'à une péréquation externe très incomplète, puisque le système d'avancement est plus sévère pour les éducateurs que pour les autres fonctionnaires et puisque l'augmentation des traitements n'aura aucun effet sur la retraite, tandis que tous les autres agents de l'Etat, jouissent d'un traitement global dont il est tenu compte pour la retraite, depuis le 1er juillet 1919. Il déclare en outre, que la péréquation interne, nullement réalisée, reste sur le chantier. Par suite, il décide que parmi ses tâches immédiates, se place en première ligne, celle de faire aboutir ses revendications sur ces trois points principaux ».

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

IL S'OUVRIRA DIMANCHE A PARIS

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme se tiendra à Paris, salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, les 15, 16 et 17 mai prochain.

Ordre du jour : 1. La crise de la démocratie. — a) introduction : la démocratie en péril, rapporteur, M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue ; b) l'enseignement laïque, rapporteur, M. Ferdinand Buisson, député de la Seine, président de la Ligue ; c) La politique ouvrière et sociale, rapporteur, M. Merrheim, de la Fédération des Métaux ; d) l'organisation militaire, rapporteur, M. le Général Sarrail, membre du Comité Central ; e) les rapports internationaux, rapporteur, M. Emile Kahn, agrégé de l'Université, membre du Comité central.

2. Les doléances des régions libérées, rapporteur, M. André Gouguenheim, avocat à la Cour d'appel de Paris.

L'Armée Américaine réduite à 150.000 hommes

Washington, 11 mai. — La Chambre des représentants a voté le bill réduisant l'armée des Etats-Unis à 150.000 hommes et fixant le budget de la guerre à 320 millions de dollars.

Ce vote a été acquis malgré une vive campagne en faveur d'une fixation du total de l'armée à 182.000 hommes.

Au Conseil Général du Nord

Les questions de Reconstitution ont occupé la majeure partie de la journée, qui a vu un long défilé de propositions intéressantes

Ouverte à onze heures tapant, sous la présidence infatigable et ponctuelle de M. VANCAUWENBERGHE, la séance fut marquée par un duel imprévu, nullement sanglant, hâtons-nous de le dire, entre deux vétérans sympathiques et respectés de notre Assemblée départementale. La lourde atmosphère orageuse de cette matinée printanière en fut sans doute la cause directe.

Le bassin du Génie

Voilà quelque soixante ans, le Génie militaire fit creuser un vaste bassin, dans la banlieue d'Esquermes, en vue de la défense éventuelle de Lille par l'inondation. A cet effet, la route nationale Saint-Pol-Lille-Tournai, dont le tracé ne date pas d'hier puisqu'il remonte au règne de Charles-Quint, fut délourné et dans le coude ainsi pratiqué s'ouvrit le cratère sauveteur de la place. Mais le Génie de l'époque, moins clairvoyant que nos administrations officielles actuelles, ne s'était pas rendu compte que cette anse salvatrice était établie sur un terrain calcaire, et, au premier essai de sa résistance, toutes les caves d'Esquermes furent copieusement inondées. Le travail inutile et coûteux dut être abandonné. Ses auteurs galonnés et imprévoyants furent déplacés avec avancement et promus dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Tous les Lillois se rappellent cette cavée empierrée que descendaient et grimpaient les piétons désireux d'abréger leur chemin. Pendant l'occupation, les Allemands, dédaigneux des vaines formalités administratives, firent combler ce cratère, réalisant ainsi, à leur insu, un vœu exprimé et renouvelé en vain, depuis une vingtaine d'années, par nos représentants cantonaux, ce qui prouve une fois de plus que le bon sens et les idées pratiques n'ont pas de nationalité et prennent corps par-delà les poteaux-frontière.

Le génial bassin étant maintenant comblé, M. POTIE réclame son pavage aux frais de l'Etat et le redressement de la route Nationale, afin de raccourcir le trajet d'environ trois cents mètres.

M. COQUELLE : outre à ce vœu une hostilité que son auteur s'efforce de réduire par des arguments persuasifs. Le maire de Rosendael invoque une convention entre l'Etat et la Ville de Lille, mais M. POTIE ne manifeste pas une déférence apparente pour les conventions de ce genre, qui lui paraissent avoir la valeur d'un chiffon de papier et violables comme la neutralité de la Belgique. Il s'étonne de rencontrer dans le Conseil général un si ardent défenseur des intérêts de l'Etat en opposition, en la circonstance, avec ceux du Département. Piqué au vif, M. COQUELLE riposte sur le même ton. La discussion s'avive, s'envenime, prend une tournure épique. A un moment, l'on voit M. Coquelle brandir ses poings crispés dans la direction de M. Potié avec accompagnement de mots étranglés dans la voix. Le Maire d'Haubourdin, qui n'est pas un tiède et en a vu bien d'autres, reste impassible et ferme, souriant dans sa barbe blanche. Alarmé, le Président saisit le rameau d'olivier, et par une motion conciliatrice, apaise l'ouragan. On tiendra compte des désirs de M. Potié, et la question reviendra devant le Conseil, au mois d'août. Tout se termine par une cordiale poignée de main des deux antagonistes avec le sourire.

Ainsi finissent toutes les luttes valeureuses engagées dans notre arène départementale, avec une égale ardeur pour la défense de l'intérêt public.

La fréquentation Scolaire

A l'unanimité, le Conseil adopte un vœu de BRIFFAUT, ainsi conçu :

« Le Conseil général, étant donné le nombre trop grands d'enfants en âge de scolarité ne fréquentant pas l'école ; étant donné qu'une partie de ces enfants sont occupés aux travaux agricoles, soit dans les fermes, soit dans les champs; étant donné que l'âge d'admission au travail fixé à 13 ans révolus par l'article 1er du Code du travail, livre 11, ne vise que les enfants occupés dans l'industrie, émet le vœu que ledit article 1er soit modifié ainsi qu'il suit:

Article 1er. — Les enfants ne peuvent être employés, ni être admis dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, avant l'âge de 13 ans révolus.

Cette disposition est applicable aux enfants placés en apprentissage dans un de ces établissements.

Elle est de même applicable à tous les travaux agricoles quels qu'ils soient ».

Les Tarifs du Mongy

M. POTIE rappelle qu'à la précédente session le Conseil général a repoussé une demande d'augmentation des tarifs présentée par la Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing », et dit que l'Assemblée a ainsi sagement agi. Les baisses successives et importantes qui se sont produites depuis sur les prix du charbon font que cette décision s'est trouvée singulièrement opportune.

« Nous avons engagé des pourparlers avec la Compagnie en vue d'obtenir un abaissement des tarifs, à dater du 30 juin 1921.

» Elle a objecté que l'abaissement du prix du charbon ne lui donne point à proprement parler de bénéfices supplémentaires, mais rend seulement son exploitation moins précaire.

» Elle consent, cependant, à appliquer, aussitôt après que le Conseil général aura accepté ces dispositions et sans attendre le 30 juin, une diminution de 0.05 par billet à partir de cinq sections ».

Le Conseil donne acte à la Compagnie de cette décision et formule le désir de la voir améliorer ses services, pour donner satisfaction aux voyageurs, et notamment aux ouvriers, en rétablissant les trains supprimés.

L'entretien du Grand Boulevard

M. POTIE estime que les frais d'entretien du Grand Boulevard sont très onéreux. Il ne faudrait pas, dit-il beaucoup de travaux de cette nature pour épuiser les finances départementales. Aujourd'hui, on demande une augmentation de 50.000 francs par an pour essayer un procédé dit « monolastic » entre Lille et Roubaix.

Le Président serait partisan du pavage, mais en ce moment, il est impossible de se procurer des pavés en France.

— Il y en a en Allemagne ! s'écrie M. BOURDON.

Après échange d'observations, on décide d'expérimenter le système monolastic, pour une période de douze ans.

Pour la Science

Parlant sur une demande de subvention pour expériences à l'école d'Alfort, d'un vaccin antirabique susceptible de hâter l'immunisation, M. BOURDON déplore l'indifférence trop fréquente des pouvoirs publics envers les savants, dont les recherches devraient être aidées et encouragées. Il est déplorable de voir des professeur de Facultés, des directeurs de laboratoires gagner moins qu'un manœuvre de maçon et leurs efforts paralysés par le manque d'argent. Le Maire de Bousies demandent que toutes les communes du Nord soient invitées par le Préfet à subventionner, dans la mesure de leurs ressources, l'Institut Pasteur, pour le développement des travaux scientifiques.

Tout le Conseil s'associe aux observations de M. BOURDON. Il en est de même quand il demande de reprendre le projet élaboré avant la guerre par le Directeur des Postes et ayant pour objet de relier par téléphone toutes les communes du département au chef-lieu de canton.

Les titres de créance

Au début de la séance de l'après-midi, le Conseil adopte sans discussion un vœu de PLET, demandant que la loi qui prescrit un délai de deux mois entre l'homologation des dossiers et la remise du titre de créance aux sinistrés, soit rigoureusement observée.

Un autre vœu de PLET, demandant que des avances soient accordées aux petits sinistrés, ayant racheté des dommages de guerre afin de se procurer un logement, est également adopté.

Réquisitions

FOUCAUT demande que les chevaux réquisitionnés par l'autorité française en 1914, soient payés à leur valeur de remplacement.

Cette proposition est aprouvée.

CLEMENT voudrait voir généraliser la mesure et s'étendre à toutes les réquisitions opérées avant, pendant et après l'invasion. Une forte majorité se prononce contre cette proposition.

Les Services de la Reconstitution

BLEMANT profite de la présence au Bureau du secrétaire-général à la Reconstitution, pour lui soumettre quelques observations.

« D'abord, dit-il, en ce qui concerne la délivrance des titres de créance, la situation ne s'est guère améliorée depuis notre dernière session, des retards considérables (plus d'un an) sont apportés à la délivrance de ces titres. Oh ! je connais d'avance la réponse qui me sera faite M. Loucheur nous a dit au mois d'août dernier, que c'était un travail de longue haleine qu'il fallait demander dans chaque sous-préfecture intéressée le compte des avances de chaque sinistré : que les employés du Crédit National devaient faire face à une besogne considérable.

Je comprend très bien cette objection, mais vous avouerez comme moi qu'un délai d'un an est bien trop long et que, dans l'espace de deux mois chaque sinistré, dont la décision est rendue par la Commission Cantonale, devrait recevoir ses titres de créance.

Je dois dire à la vérité que chaque fois qu'il m'a été signalé des retards de ce genre j'en ai avisé M. le Secrétaire-Général à la Reconstitution qui, avec beaucoup de complaisance, s'est empressé d'intervenir auprès du Ministère des Finances, ce dont je le remercie.

Si nous examinons les Commissions Cantonales, nous voyons qu'il y a pénurie d'agents administratifs.

En effet, chaque sinistré doit passer devant l'agent administratif or, il n'y en a qu'un dans chaque commission qui ne peut examiner s'il fait sa besogne en conscience, qu'une cinquantaine de dossiers par semaine. Si l'on veut que les commissions aient solutionner leurs dossiers dans le délai d'un an, comme l'a demandé M. Loucheur, il faut doubler les agents administratifs, sinon pour la totalité, tout au moins pour les commissions qui sont très chargées.

D'autre part, comme l'on a rémunéré convenablement les Présidents de Commissions de Dommages de Guerre — (j'en connais qui, avec les indemnités de charge de famille reçoivent jusqu'à 1.200 francs par mois) — ne pourrait-on pas exiger d'eux qu'ils tiennent au moins trois audiences par semaine et leur rappeler que ce ne sont pas des sinécures que l'on a créées mais bien des fonctions importantes ! dans l'intérêt même des sinistrés.

Enfin, M. le Préfet ne pourrait-il pas faire une enquête dans chaque greffe pour voir si tous les employés masculins et féminins qui y travaillent ont bien une tâche spéciale qui leur est assignée, et, si les greffiers notamment fournissent un travail en rapport avec les émoluments qu'ils reçoivent.

Pour terminer, je proposerais à l'Assemblée départementale de désigner dans chaque arrondissement deux de ses membres, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui auraient pour mission de contrôler tous les services de la Reconstitution industrielle, agricole, commerciale, mobilière ou immobilière, et de surveiller les avances qui sont consenties, en un mot de voir si les deniers publics ne sont pas dilapidés et de faire un rapport trimestriel à M. le Préfet, auquel il appartiendrait, dans la plénitude de ses attributions, de prendre toutes mesures utiles.

Nous sommes ici les représentants d'un grand Département, nous sommes en contact permanent avec les populations, et j'estime que c'est un grand service que nous leur rendrions ».

M. CAMAUX, Secrétaire à la Reconstitution, promet d'étudier ces suggestions de BLEMANT, qu'il estime très intéressantes. Dès maintenant, il promet de faire rendre aux Commissions cantonales le plus grand rendement possible et de mettre tout en œuvre pour que les titres de créance soient délivrés aux sinistrés dans le plus bref délai.

Mariages et baraquements

M. LERICHE assure que dans le canton de Marcoing quantité de fiancés ne peuvent se marier, à cause de la pénurie de logements. En vue de la repopulation, il réclame des baraquements.

PARSY fait la même demande pour Annœullin, où il manque trois cents logements.

M. CAMAUX, généreux en promesses, promet de donner satisfaction aux réclamants.

Les enfants anormaux

HENTGES appelle toute la sollicitude du Conseil général sur la situation des enfants anormaux. Il demande que des écoles soient instituées pour leur apprendre un métier, et cite les heureux résultats obtenus dans d'autres Départements.

L'Assemblée charge le Préfet de présenter à la session d'août, un rapport sur cette importante question.

Le Conseil s'associe également à une protestation énergique d'HENTGES contre le remboursement d'allocations réclamé à des fonctionnaires mobilisés dont la famille était restée en pays envahi.

L'Assistance médicale

VERDAVAINE s'élève contre le mercantilisme de certains pharmaciens qui majorent leurs prix pour les assistés. Il réclame — et PAITSY appuie cette demande — la révision des tarifs pharmaceutiques pour les bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite.

Cette proposition recueille une approbation unanime et, sur la proposition de M. BOURDON, il est décidé que les Maires-Conseillers généraux feront partie de la Commission de révision, composée jusqu'à présent de médecins.

L'enseignement horticole

GONIAUX rappelle que le Conseil a émis un vœu tendant à la création d'une section d'enseignement horticole à l'Ecole de Wagnonville. Aucune suite n'a été donnée à ce vœu, malgré l'importance indiscutable de son objet. Pourquoi ?

COUTEAUX explique qu'à la Commission du Budget, le Préfet s'est opposé, par des arguments d'ordre financier, à la mise à exécution de la proposition, dont il reconnait avec Goniaux, tout l'intérêt.

Après un long échange d'observations entre GONIAUX qui expose clairement la question, MM. BOURDON et POTIE, le Conseil décide d'entendre demain le Préfet, encore grippé aujourd'hui.

Il vote une subvention de 2.500 francs à l'Office régional du Commerce extérieur, et la séance est levée en présence d'un nombre fort restreint de conseillers.

La journée d'aujourd'hui verra probablement la clôture de la session.

Un Crime Politique

Un conseiller municipal socialiste de Colombes a été frappé dans la rue de 20 coups de couteau par un forcené

Depuis quelque temps, la coquette ville de Colombes est agitée par les querelles politiques, dont la violence s'accroît de jour en jour.

Leur origine est assez obscure, leur acuité telle, qu'elle contraignit tout récemment le maire, M. Latzarus, républicain de gauche, à démissionner; il fut remplacé avant-hier par M. Chavany.

Réclamée avec une insistance violente par les éléments d'extrême gauche de l'assemblée municipale, il semblait que la retraite de M. Latzarus dut sinon faire cesser, au moins apaiser les difficultés qu'aussi bien l'Hôtel de Ville que la rue avaient connues.

Il n'en fut rien et, hier, un nouvel incident — d'une gravité exceptionnelle — s'est produit, qui a vivement impressionné les Colombiens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Il était minuit 35, M. Louis Marchand, conseiller municipal, âgé de 42 ans, demeurant 84, rue de Rueil, sortait d'un café situé avenue de Gennevilliers, en compagnie d'un de ses amis, ancien conseiller municipal, M. Gaston Guillaume, âgé de 52 ans, habitant 26, rue Bonin.

Tout en regagnant leurs logis, les deux hommes, continuant à disserter sur la politique, ne s'aperçurent pas qu'ils étaient suivis par un individu qui, sensiblement, se rapprochait d'eux. Arrivé à leur hauteur, celui-ci se mit à les invectiver grossièrement, et alors que ceux-ci, dédaignant de répondre, tournaient au coin de la rue Nationale et de la rue Bonin, l'inconnu se jeta brutalement sur eux, tenant un couteau dans sa main droite.

Il en porta plusieurs coups dans le dos de M. Marchand, qui s'écroula; puis, se précipitant alors sur l'ancien conseiller, il le frappa à la figure et aux mains. Avec une rage inouïe, il continua d'enfoncer son arme dans la poitrine de M. Marchand. Aux cris poussés par les victimes, on accourut, mais le meurtrier s'enfuit sans qu'on ait pu le rejoindre.

On transporta les blessés à leurs domiciles et on constata que M. Marchand n'avait pas reçu moins de vingt coups de couteau dans le corps. Son état fut jugé désespéré.

Plus heureux, M. Guillaume, dont les blessures ne sont que superficielles, n'aura à subir qu'un traitement de quelques jours.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'agresseur, dont le signalement est connu.

Un gardien de la paix a été trouvé asphyxié

Un gardien de la paix de Paris, qui habite dans un hôtel de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, fut trouvé asphyxié dans sa chambre.

Une expertise démontra que l'accident était dû à la combustion lente du plancher de la chambre par le feu d'une cheminée datant de Louis XIV.

L'hôtelier et le propriétaire n'en furent pas moins poursuivis pour homicide par imprudence, mais hier la cour de Paris, estimant qu'il s'agissait d'un cas fortuit, a acquitté les deux prévenus.

Le seul coupable en cette affaire ne pourrait être, en effet, que l'architecte qui a construit la maison deux fois centenaire, et il est à l'abri de toute poursuite.

La noce tragique d'un couple sexagénaire

M. Eugène Dubois, 62 ans, demeurant 24, rue des Lilas, à Paris, venait de se marier, à la mairie du XIXe arrondissement, avec une veuve de son âge. Après le déjeuner mariés et invités s'en allèrent, dans une grande voiture automobile, faire une promenade sur les bords de la Marne, à Saint-Maur-des-Fossés. Au retour, place de la Tourelle, à Saint-Mandé, l'automobile fut heurtée par un tramway. Peu après, on constata que le marié, M. Dubois, avait le crâne fracturé. Dans le choc, il avait été blessé par l'avant du tramway. Transporté à l'hôpital Saint-Antoine, il a succombé à ses blessures.

Une chute de 100 mètres

UN OUVRIER BELGE EST TOMBE DU SOMMET DU BLANC-NEZ

Un cadavre ayant été trouvé sur la plage de Sangatte, une enquête minutieuse a permis d'établir que le défunt était un ouvrier belge du nom de Louis Velthuys, 48 ans. Le malheureux travaillait au sommet du Blanc-Nez, à l'érection d'un monument à la mémoire des marins morts pendant la guerre. Il tomba du haut de la falaise qui, à cet endroit a environ 100 mètres d'altitude. Le corps a été littéralement broyé. Velthuys était marié et avait un enfant.

Des chaussettes incendiaires

ELLES CAUSERENT POUR 15 MILLIONS DE DEGATS DANS LES STOCKS LYONNAIS

Lyon, 11 mai. — L'incendie qui a éclaté dans l'ancienne station-magasin de la Part-Dieu, avenue Félix-Faure, a complètement détruit deux grands bâtiments (étages et sous-sols), constituant les stocks d'habillements militaires.

On n'a pas encore pu déterminer exactement les causes de l'incendie. On croit que l'on se trouve en présence d'une combustion spontanée, due à la fermentation de chaussettes trop riches en suint.

Les dégâts n'ont pu être évalués qu'approximativement. On pense que le total n'est pas inférieur à 15 millions de francs.

Une fille mère s'est fusillée

SES PARENTS LUI AVAIENT FAIT DES REPROCHES

Toulon, 11 mai. — Suzanne André, fille de viticulteurs d'Ollioules, ayant subi les reproches que lui avaient fait ses parents au sujets de sa conduite, en éprouva un si vif repentir qu'elle résolut de se tuer. S'armant d'un fusil, elle se réfugia dans une bastide des environs et se fit sauter la cervelle. La malheureuse allait être mère.